



Reconnaissance des ouvriers spécialisés

Les négociations débutent

Le mardi 21 juin, nous avons rencontré le Conseil du trésor pour discuter de la reconnaissance des ouvriers spécialisés. Nous travaillons en intersyndicale avec la FTQ et le SISP dans ce dossier.

D'entrée de jeu, nous avons présenté notre plan de match pour trouver des solutions aux problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans ces titres d'emploi. Nous avons fait valoir au Conseil du trésor que pour assurer le maintien et le renforcement de nos services publics de qualité, il est important de trouver des solutions à long terme.

Pour nous, il faut travailler autour de quatre axes :

- Privatisation et sous-traitance ;
- Évolution des effectifs dans les secteurs ;
- Les pratiques en gestion des ressources humaines (par exemple, affichage de postes, roulement de personnel, procédure de remplacement...);
- La rémunération.

C'est donc sur la base de ces grandes orientations que nous poursuivrons les travaux. Nous avons convenu avec le Conseil du trésor d'un calendrier. Cinq dates ont été arrêtées pour mener les discussions, d'ici la fin de l'année 2011. La prochaine rencontre se tiendra le 22 septembre. Entre temps, la CSN, la FTQ et le SISP se rencontreront aussi pour préparer le travail intersyndical, probablement au début du mois de septembre.

Les trois partenaires du front commun se sont par ailleurs partagé le travail d'enquête qui reste à faire pour certains titres d'emploi. La FEESP et la FSSS, les deux fédérations CSN concernées par l'exercice, ont donc interpellé quelques-uns de leurs syndicats affiliés pour raffiner l'analyse de quatre titres d'emploi et documenter davantage leur situation, soit :

- Maître-électricien/électricien
- Mécanicien de machine fixe
- Mécanicien d'entretien
- Frigoriste

Rappelons le mandat du groupe de travail sur la question des ouvriers spécialisés, tel qu'il est inscrit à l'entente négociée entre le front commun et le gouvernement, l'an dernier :

- Il a pour mandat d'examiner la situation relative à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre dans le cas des titres d'emploi d'ouvriers spécialisés des secteurs public et parapublic qui apparaissent en annexe. Le cas échéant, le groupe de travail précisera la nature des problématiques identifiées.
- Le groupe de travail déposera ses recommandations, conjointes ou non, au plus tard le 31 décembre 2011.

Enfin, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. Nous vous tiendrons bien sûr informés de tous les développements dans ce dossier.